

LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique. En Haute-Vienne, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assumer cette responsabilité : le SEHV. Celui-ci assure pour elles l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous. En tant que propriétaire, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages, et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire.

Par la convention de concession signée le 6 juillet 1992, le SEHV a confié pour une durée de 25 ans la gestion du réseau à Enedis pour la distribution d'électricité et à EDF pour la fourniture d'énergie aux usagers bénéficiant du tarif réglementé de vente (TRV, Voir Glossaire). Deux avenants respectivement signés le 6 juillet 2017, et le 27 décembre 2017 ont prorogé ce contrat jusqu'au 31 décembre 2018.

■ LE CONTRÔLE DE CONCESSION

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs fournis par ceux-ci pour l'année 2017, sous réserve du contrôle en cours. Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955. Les données détaillées du contrôle sont disponibles sur simple demande.

■ LA CONCESSION EN 8 CHIFFRES



200 communes



250 997 habitants



148 938 usagers



1 198 GWh consommés en 2015



2 345 producteurs



12 830 km de réseaux

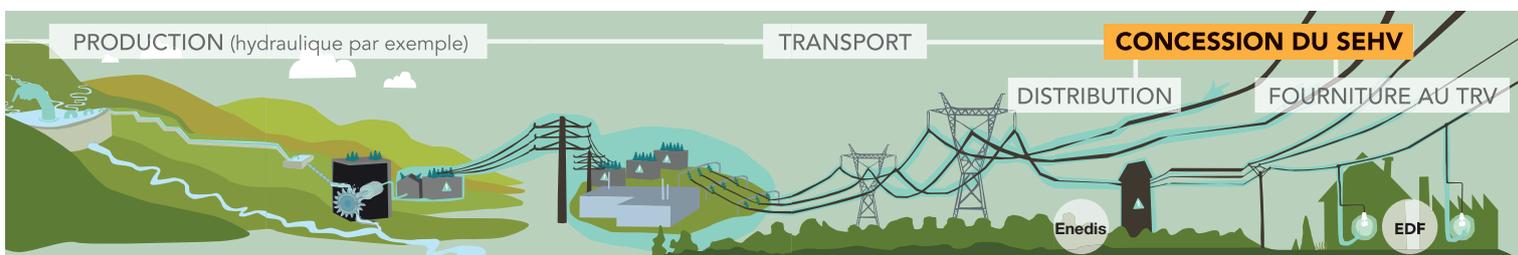


7 938 postes de transformation



507 Millions € de valeur brute patrimoniale

■ LA CONCESSION EN DESSIN



LES USAGERS

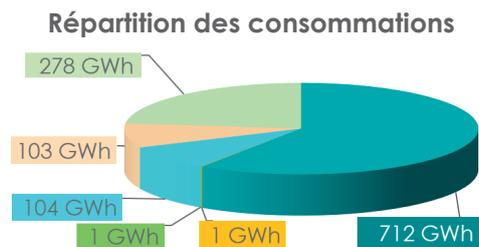
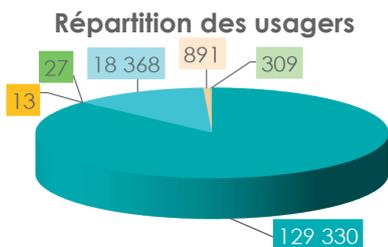
148 938 usagers



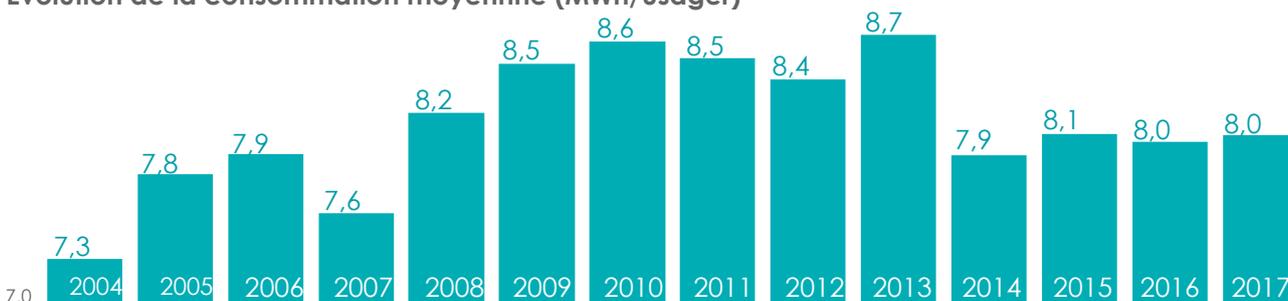
■ BILAN DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CONCESSION

Les **148 938 usagers** de la concession (+0,7% par rapport à 2016) ont consommé **1 198 GWh (+1,2%)**, représentant **47,5 millions d'euros (+2,3%)** de recettes d'acheminement. Entre 2016 et 2017, on constate une nette augmentation du nombre de clients en offres de marché, y compris pour les puissances inférieures à 36 kVA, et ce, malgré la persistance du tarif bleu : +30,9% de clients en offre de marché ≤ 36 kVA et - 2,5 % de clients au tarif bleu.

- Tarif Bleu
- Tarif Jaune
- Tarif Vert
- Clients marché BT ≤ 36 kVA
- Clients marché BT > 36 kVA
- Clients marché HTA



Evolution de la consommation moyenne (MWh/usager)



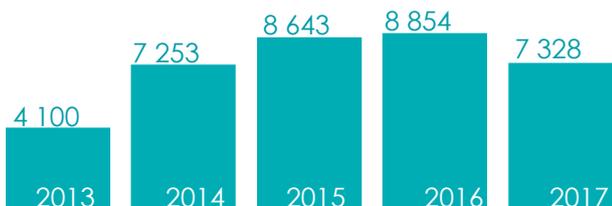
La stabilisation des consommations d'électricité par usager, observée depuis 2012, se confirme encore en 2017, avec une légère augmentation (+0,5%).

■ SERVICES AUX USAGERS

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Le nombre de bénéficiaires sur la concession a diminué de **-17,2%** sur la dernière année d'existence de ce tarif, remplacé par le chèque énergie depuis le 1^{er} janvier 2018, qui n'est plus une procédure automatisée.

Evolution du nombre de bénéficiaires du TPN



Les réclamations des usagers à Enedis

1 115 réclamations en 2017. Les données sont désormais transmises par le concessionnaire au périmètre de tous les clients, et non seulement des clients particuliers comme précédemment. On ne peut donc pas mesurer les évolutions par rapport aux années précédentes.

Les interventions techniques (32,7%) sont notamment impactées par les réclamations liées au compteur Linky.



GLOSSAIRE

■ **Tarifs réglementés de vente (TRV)** : Il s'agit des prix historiques de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, ils s'opposent aux offres à prix de marché, dont les prix sont librement fixés par les fournisseurs. Depuis le premier janvier 2016, seuls les TRV pour des puissances ≤ 36 kVA sont maintenus, soit uniquement le tarif « Bleu » et quelques exceptions.

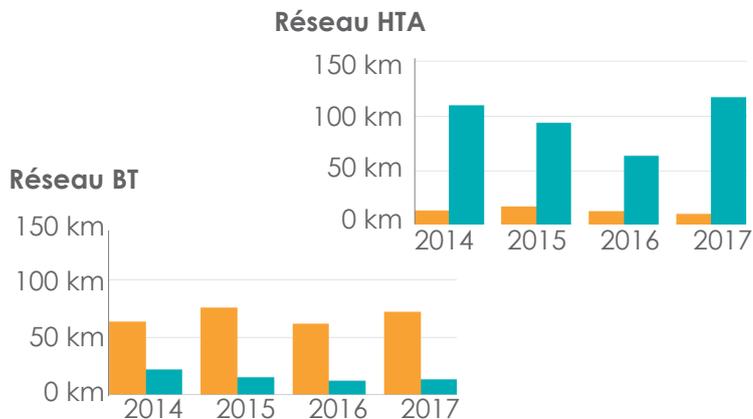
LE PATRIMOINE TRAVAUX ET OUVRAGES

12 830 km de réseaux

■ LES TRAVAUX RÉALISÉS

Au total, **214 km de réseaux ont été mis en service en 2017**, dont 91% en technique souterraine. Les travaux du SEHV sont principalement consacrés au réseau BT, ceux d'Enedis au réseau HTA.

Le déploiement des nouveaux compteurs communicants se poursuivent : en 2017, 19 127 compteurs Linky ont été posés par Enedis.



■ LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est notamment constitué de **6 938 km de réseau HTA (+0,9%** par rapport à 2016), de **5 892 km de réseau BT (+0,4%)** et de **7 938 postes HTA/BT (+0,3%)**.

Longueur du réseau	HTA		BT		Nombre de postes HTA/BT	
	km	(%)	km	(%)		
dont souterrain	2 396 km	(34,5%)	2 070 km	(35,1%)	sur poteaux (H61)	4 417 (55,6%)
dont aérien torsadé	4 km	(0,1%)	3 406 km	(57,8%)	cabines hautes	179 (2,3%)
dont aérien nu	4 538 km	(65,4%)	416 km	(7,0%)	cabines basses	3 342 (42,1%)
Total	6 938 km		5 892 km		Total	7 938

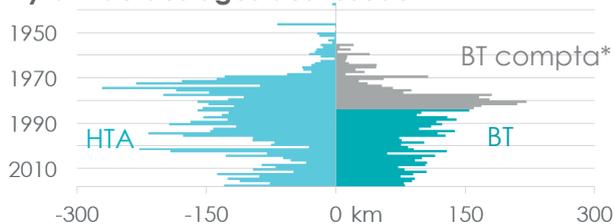
Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (**34,5%**) et BT (**35,1%**) progresse régulièrement chaque année, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis.

En 2017, le réseau basse tension aérien nu représente **7% du réseau BT**, contre 7,8% en 2016.

Âge des réseaux

Pyramide des âges des réseaux



	Réseau HTA	Réseau BT*	Postes HTA/BT
Âge physique moyen	29,6 ans	27,2 ans	29,4 ans
Durée d'amortissement	40 ans	40 et 50 ans	40 ans
Part des ouvrages au-delà de leur fin de vie comptable	30%	9%	32%

* Âges des réseaux BT avant 1984 sur la base de l'inventaire comptable à défaut d'inventaire technique daté.

La pyramide des âges inversée caractérise le vieillissement des réseaux qui continue en 2017. Une part importante des ouvrages a dépassé la durée de vie comptable.

■ LES PRODUCTEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU

2 345 installations de production (115 MW) étaient raccordées au réseau fin 2017, dont notamment 2 288 producteurs d'énergie photovoltaïque (49 MW), 48 producteurs d'énergie hydraulique (36 MW), et 4 producteurs d'énergie éolienne (20 MW).

Producteurs raccordés au réseau public



GLOSSAIRE

- Réseau HTA** : moyenne tension (Haute tension A) comprise entre 1 000 et 50 000 V.
- Réseau BT** : basse tension entre 50 et 1 000 V.
- Postes HTA/BT** : postes de transformation assurant la liaison entre les réseaux HTA et BT.
- Réseau aérien nu / aérien torsadé / souterrain** : les câbles électriques sont soit aériens, accrochés aux poteaux électriques, soit souterrains. Les réseaux aériens peuvent être isolés : « torsadés », ou non isolés : « nus ».

507 M€ de valeur brute



■ LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est valorisé à 507 millions d'euros en 2017 (+3,7%). Il est amorti à 41,3% avec un vieillissement comptable qui se poursuit depuis 2002. Les provisions pour renouvellement baissent encore en 2017 (-1,9%).

	2015	2016	2017
Valeur brute	475 122 k€	489 267 k€	507 481 k€
Amortissement de dépréciation	191 776 k€	200 848 k€	209 678 k€
Valeur nette	283 346 k€	288 419 k€	297 804 k€
Provision pour renouvellement	31 876 k€	30 251 k€	29 690 k€
Taux d'amortissement	40,4%	41,1%	41,3%

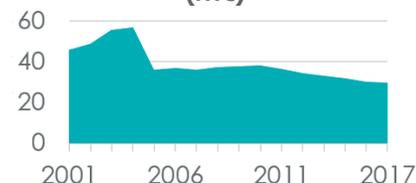
Valeur brute des ouvrages de la concession (M€)



Taux d'amortissement (%)

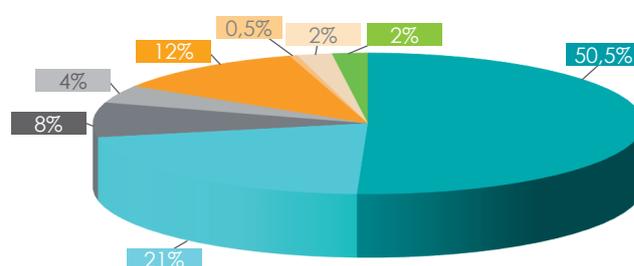


Provisions pour renouvellement (M€)



Répartition de la valeur brute des ouvrages

- Canalisations souterraines
- Canalisations aériennes
- Postes HTA/BT
- Transformateurs HTA/BT
- Branchements / Colonnes montantes
- Compteurs Linky
- Autres comptages
- Autres



■ LES INVESTISSEMENTS

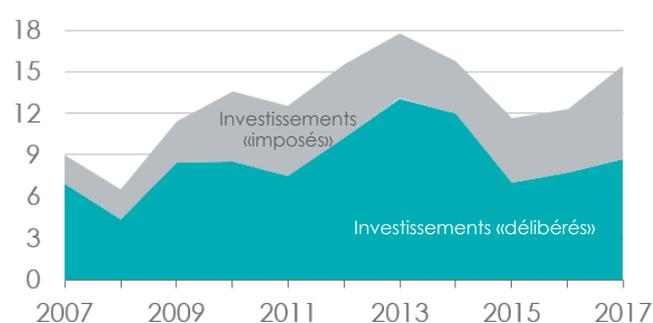
Les investissements d'Enedis ont progressé en 2017 (+25,2%) pour atteindre **15,4 millions d'euros**.

Cette augmentation porte essentiellement sur les investissements « imposés » (+2,2 M€ pour les raccordements des consommateurs et producteurs). Les investissements « délibérés » augmentent du fait du déploiement des nouveaux compteurs (+1,7 M€).

Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacements d'ouvrages.

Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

Investissements Enedis (M€)



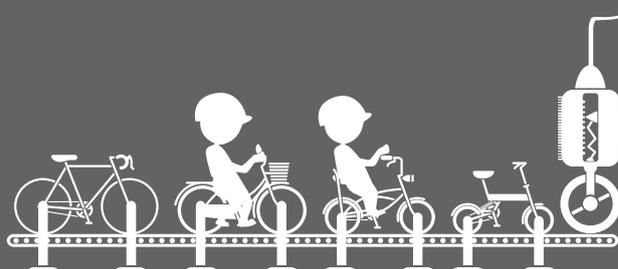
GLOSSAIRE

■ **Valeur et amortissement** : la valeur brute des ouvrages est leur valeur historique d'achat. Les ouvrages sont ensuite amortis en comptabilité, afin d'obtenir la valeur nette. Plus le taux d'amortissement est élevé, plus les ouvrages sont proches de leur fin de vie.

■ **Provisions** : elles sont constituées pour couvrir la différence entre la valeur brute du bien et son coût futur de remplacement à l'identique. Depuis 2004, elles ne portent plus que sur les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession.

LA QUALITÉ DE FOURNITURE

280 min. de coupure/usager

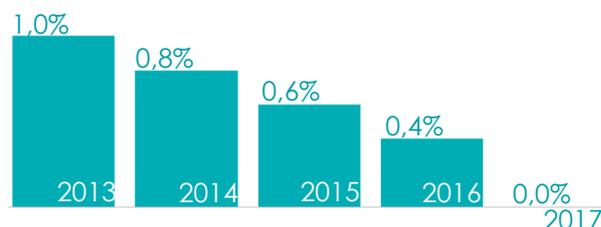


■ LA QUALITÉ DE LA TENSION

Nombre de clients mal alimentés (CMA)



Taux de départs en contrainte de tension

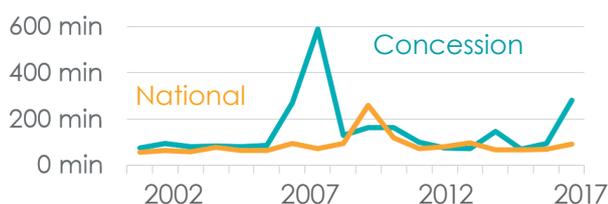


En 2017, le nombre de clients mal alimentés, évalué selon une méthode statistique, baisse encore et reste très faible sur la concession (0,1% des usagers). A noter que **la méthode d'évaluation favorise une sous-estimation du nombre de clients mal alimentés. Le taux de départ en contrainte de tension communiqué par Enedis (0,0%) est incohérent avec le nombre de clients mal alimentés.**

■ LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

En 2017, **le critère B de la concession a atteint 280 minutes (+198%)**, et le critère B HIX 102,3 minutes. Le temps moyen de coupure par client dépasse à nouveau significativement la moyenne nationale, y compris hors intempéries.

Critère B



Critère B HIX



En 2017, Enedis a dénombré **768 coupures longues (+69,2%)**, **901 coupures brèves (+134,6%)** et **1440 microcoupures (+99,2%)**.

Le décret du 24/12/2007 impose que le nombre d'usagers subissant plus de 6 coupures longues ou 35 coupures brèves ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année, ne dépasse pas 5% sur le territoire départemental. En 2017, Enedis a recensé **5,7% des usagers au-dessus de ces seuils sur le territoire de la concession du SEHV**. Cependant, l'indicateur réglementaire reste respecté avec 3,5% d'usagers au-dessus de ces seuils sur le territoire départemental (incluant la concession de Limoges).

Usagers dépassant le seuil de 6 coupures longues (d'après le décret qualité)



Usagers dépassant le seuil de 35 coupures brèves



Usagers subissant plus de 13 h de coupures longues sur l'année



*Ce chiffre communiqué par Enedis est incohérent par rapport à d'autres données inscrites dans le compte rendu d'activités du concessionnaire.

GLOSSAIRE

- Client mal alimenté (CMA)** : Un usager BT est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension sort de la fourchette (-10%, +10%) de la tension nominale (230 V).
- Critère B** : temps moyen de coupure par client toutes causes confondues (en minutes).
- Critère B HIX** : temps moyen de coupure par client hors incidents exceptionnels (en minutes).
- Coupure longue** (≥ 3 minutes), **brève** (entre 1 seconde et 3 min.), **microcoupure** (< 1 seconde).



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

8 rue d'Anguernaud
ZA Le Chatenet
87410 LE PALAIS-SUR- VIENNE

Tél. : 05 55 35 06 35
Fax : 05 55 35 49 01
sehv@sehv.fr

www.sehv.fr